

## « Le texte du Coran est fixe, depuis l'origine. »

*Le texte du Coran a traversé de manière immuable les siècles.*

BnF, manuscrits orientaux,  
exposition d'un Coran mamelouk arabe, 436

Beaucoup s'imaginent que le texte canonique du Coran, tel que nous le trouvons aujourd'hui dans les versions imprimées, correspond en tout au texte originel, tel que Muhammad l'aurait proclamé ou, à tout le moins, tel que les rédacteurs du premier codex ou *mushaf* auraient fini de le colliger, sous le califat de 'Uthmân, selon la tradition. En réalité, le Coran a connu un temps assez long de formation, avant d'aboutir au livre que nous connaissons aujourd'hui.

À travers des citations dans des ouvrages anciens, certaines recensions du Coran établies par la première génération musulmane nous sont partiellement connues. Elles auraient dû toutes disparaître après l'ordre donné par 'Uthmân à Zayd ibn Thâbit (mort en 655), ancien secrétaire de Muhammad, de rédiger un texte canonique définitif, et de détruire toutes les autres versions qui circulaient. Pourtant, l'on sait qu'une version différente, sans doute la plus importante d'entre elles, due à Ibn Mas'ûd (mort en 653), continua de circuler à Koufa, en Irak, puisque soixante-dix ans plus tard, le gouverneur du lieu ordonna de la détruire ; et encore trois siècles plus tard, en 1007, le même ordre fut répété à Bagdad, preuve que la première destruction n'avait pas été totale. Parmi les autres codex très anciens, citons ceux de Ubayy ibn Ka'b (mort en 642), de 'Alî (mort en

661), cousin et gendre de Muhammad et ancêtre du chiisme\*, de 'Â'isha (678), épouse de Muhammad, de Abû Musâ (mort en 662) et de Ibn 'Abbâs (mort en 688). Aucun de ces textes ne nous est parvenu. Notons que la datation des plus anciens manuscrits connus du Coran ne fait pas l'unanimité parmi les savants : la plupart sont datés du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, mais il existe des fragments d'exemplaires plus anciens, notamment ceux découverts dans la grande mosquée de San'â, au Yémen, en 1972, dont la presse occidentale a fait grand cas ces dernières années. Les variantes entre les différents codex semblent avoir été parfois minimes, comme de simples différences orthographiques, ou la substitution d'un mot par un synonyme.

Parfois était ajoutée une explication ou une clarification. Le codex de Ubayy aurait comporté deux petites sourates additionnelles. Inversement, la version de Ibn Mas'ûd ne comportait ni la première sourate (la *Fâtiha*), ni les deux prières de demande de protection qui clôturent le Coran canonique (sourates 113 et 114) : ces trois prières forment un encadrement liturgique du Livre, qui n'est apparemment pas primitif. Ibn Mas'ûd les considérait comme des prières, et non comme des révélations coraniques.

Une autre variante formelle du texte consiste dans l'arrangement différent de l'ordre des sourates. Elle se retrouve dans certains manuscrits de San'â. Selon M.-A. Amir-Moezzi : « En sus de quelques variantes orthographiques et lexicographiques mineures, 22 % des 926 groupes de fragments étudiés présentent un ordre de succession de sourates complètement différent de l'ordre connu ; le découpage en versets ne correspond à aucun des 21 systèmes connus. Ce qui est frappant, c'est que l'ordre des sourates se rapproche le plus de celui des codex de Ubayy et d'Ibn Mas'ûd. »

Certains versets, disparus de la vulgate, ont subsisté sous forme de *hadiths* prophétiques, signe d'une certaine fluidité, à l'origine, entre le Coran et le *hadith*, le cas le plus célèbre étant celui du verset de la lapidation de la femme adultère. Selon d'anciens auteurs musulmans eux-mêmes, beaucoup d'autres versets auraient été supprimés dans la version 'uthmanienne. Deux gouverneurs omeyyades en Irak lui auraient encore ajouté ou retranché de nombreux versets, après sa promulgation, divulguant ainsi leur propre version du Coran. Pendant les trois premiers siècles de l'hégire\*, les chiites considéraient cette vulgate comme ayant purement et simplement falsifié la révélation faite à Muhammad. Selon eux, de nombreux passages concernant l'*imâmat* de 'Alî ou la venue du Sauveur des derniers temps en auraient été retirés par les Omeyyades, du fait qu'ils auraient justifié non seulement le califat de 'Alî, mais aussi la place du chiisme comme véritable orthodoxie de l'islam. Ils ont même rapporté que, dans les sourates 15 et 24, on serait allé jusqu'à amputer le texte coranique de plusieurs dizaines de versets. Progressivement, cependant, la plupart des savants chiites voulant se rapprocher de l'orthodoxie sunnite, finirent par reconnaître la vulgate comme authentique. Quelques-uns ont toutefois continué de considérer comme seule authentique la recension établie par 'Alî, contenant toute une doctrine chiite, et qui aurait été beaucoup plus longue que la vulgate. Ce codex aurait été dissimulé par 'Alî et ses successeurs, pour être finalement détenu par l'Imâm caché. Quoiqu'il en soit, l'histoire atteste que durant plusieurs dizaines d'années après la mort de Muhammad ont circulé diverses versions du Coran.

L'opinion dominante des chercheurs, actuellement, est que « l'initiative de constitution d'un codex

coranique officiel, commencée apparemment sous le califat de 'Uthmân, semble avoir trouvé son achèvement pendant le règne de 'Abd al-Malik [685-705] ou un peu plus tard » (M.-A. Amir-Moezzi, E. Kohlberg).

Même à l'intérieur du texte reçu, l'uniformité de lecture n'était pas absolue du fait de la déficience de l'écriture, à l'époque : par exemple, des phonèmes aussi différents que b, t, th, n, y étaient écrits avec une même lettre. L'absence de signes pour les voyelles courtes permettait des différences grammaticales et donc de sens, par exemple entre les formes active ou passive des verbes. Il y avait en conséquence des traditions de « lectures » (*qirâ'ât*) différentes du Coran qui s'instaurèrent localement, dans plusieurs villes. Progressivement, des lectures majoritaires s'imposèrent qui, au x<sup>e</sup> siècle, furent limitées d'abord à sept, puis à dix, et enfin à quatorze. Trois conditions étaient nécessaires pour qu'une lecture soit autorisée :

- 1) qu'elle s'appuie sur des traditions remontant au Prophète ;

- 2) qu'elle corresponde à la forme de la langue arabe dans laquelle le Coran a été révélé ;

- 3) qu'elle corresponde à l'écriture du codex 'uthmanien.

Celles qui ne répondaient pas à ces conditions furent définitivement éliminées de la récitation du Coran, tout en continuant à être discutées dans la littérature savante et les commentaires coraniques, à titre de « lectures non canoniques ». Ainsi, pendant des siècles ont subsisté des lectures différentes, dans les diverses parties du monde musulman. Au xvi<sup>e</sup> siècle, les Ottomans adoptèrent la lecture dite « de Hafs » qui, dès lors, se répandit dans tout l'empire. Seules à ses franges en demeurèrent quelques autres. En 1923, sur ordre du roi Fouad, fut imprimée au Caire une version officielle de la lecture de Hafs,

laquelle constitue aujourd'hui le texte de référence quasi-universel. Parmi les autres, seule celle dite « de Warsh » était imprimée : elle subsiste en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. Mais avec le développement des enregistrements sonores, on peut actuellement entendre sur cassettes, CD ou sur Internet, des récitations cantilées selon d'autres « lectures » autorisées. Depuis peu paraissent des Corans imprimés, indiquant en marge les différentes lectures autorisées. Il est à noter que ces différences de lecture portent le plus souvent sur d'infimes détails, qui ne changent en rien le sens général du texte.